

**CME du 9 décembre 2014**

## **Amendement au projet médical 2015-2019 de l'AP-HP**

### **Informatique et communication**

Le plus tôt possible et au maximum dans la durée du projet, l'AP-HP doit absolument mener à bien l'informatisation complète et **standardisée homogène** de ses dossiers médicaux. ~~à l'aide du système ORBIS, choisi en 2008, qui se développe et se déploie dans nos hôpitaux depuis septembre 2011.~~

~~Une fois entièrement mis en place (au plus tard à la fin 2019), ce dispositif~~ Qu'elle fasse appel à un seul ou à plusieurs progiciels distincts, la solution retenue doit garantir un dossier patient unique, qui contribuera puissamment à la QSS et CAPCU [...]

**ORBIS** La solution choisie doit aussi :

- faciliter le codage et la facturation des actes,
- augmenter nos capacités de recherche clinique par le partage et l'exploitation de nos bases de données [...]